



DIRECTION DES CLIENTS PROFESSIONNELS

Lieu de consommation
PHARMACIE DE LA CALMETTE
2 ZAC DU PETIT VERGER
30190 LA CALMETTE

Electricité

Installation : 1441938
Point de livraison : 24568161992999

Votre référence client
PHARMACIE DE LA CALMETTE
300001695139

Vos contacts utiles

Service Clients
Tel.: 0969 398 585*
clientpro@contact.engie.com
Pour nous écrire :
ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

Dépannage

Dépannage électricité 24H/24
0972675030

*Appel Non Surtaxé

Echéancier N°

PP001201574690

Votre compte

PHARMACIE DE LA CALMETTE
CRCAM DU LANGUEDOC
IBAN : FR7613506100000747720100032
Réf. Unique de Mandat : 00GAM0242418
Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

PHARMACIE DE LA CALMETTE
2 ZAC DU PETIT VERGER
30190 LA CALMETTE

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de régler vos dépenses d'énergie chaque mois par prélèvement automatique et nous vous remercions de votre confiance.

Conformément à votre souhait, les montants seront prélevés sur votre compte désigné ci-à côté.

L'échéancier recense les montants et dates de règlement de vos mensualités. Le montant des échéances est calculé à partir de vos consommations antérieures ou à défaut d'une estimation annuelle de vos consommations et comprend, le cas échéant, le montant des services associés. La TVA est payée sur les débits.

Dans l'hypothèse d'une modification de votre (vos) contrat(s) de vente d'énergie et/ou de services associés impactant le montant des échéances, un nouvel échéancier vous sera adressé.

- Consommation électricité : 131144 kWh

Suite à la relève de vos compteurs, nous vous adresserons une facture relative à vos consommations et, le cas échéant, à vos services associés, pour la période du 14 juin 2021 au 13 juin 2022, déduction faite des mensualités déjà réglées :

- si le solde est en votre faveur, le montant dû sera déduit du (des) premier(s) prélèvement(s) au titre du nouvel échéancier;

- si le solde est en notre faveur, un prélèvement complémentaire sera effectué, dont le montant et la date seront indiqués sur la facture.

Nous vous rappelons que les échéances au-delà de la durée de votre (vos) contrat(s) de vente d'énergie et/ou de services associés, ne seront dues que dans l'hypothèse d'une reconduction du ou desdits contrats.

S'il s'agit de votre premier échéancier, sachez que vos premiers prélèvements peuvent être plus faibles que les échéances indiquées ci-dessous (en cas de remboursement du dépôt de garantie notamment).

Echéancier des prélèvements au 23 juin 2021

Date du prélèvement	Montant HTVA	TVA réduite	TVA normale	Montant TTC
28 juillet 2021	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
30 août 2021	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
28 septembre 2021	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
28 octobre 2021	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
29 novembre 2021	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
28 décembre 2021	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
28 janvier 2022	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
28 février 2022	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
28 mars 2022	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
28 avril 2022	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
30 mai 2022	842,75 €	1,17 €	164,33 €	1008,25 €
Total	9270,25 €	12,87 €	1807,63 €	11090,75 €

Prochaine facture vers le 13 juin 2022.